



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN

OBJET : CULTURE

« Dijon vu par... » - Édition 2023 - Choix de l'artiste

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite un-e artiste. Celui-ci ou celle-ci doit, au travers d'une vision inédite et originale, mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Dijon, qu'il soit matériel ou immatériel.

Pour l'édition 2023, il est proposé de retenir l'artiste **Aymeric GILLET**.

Après un passé de hockeyeur dijonnais, Aymeric Gillet Alias M'BRICK est devenu un Street artiste qui s'exprime principalement à travers un jeu qui a bercé son enfance et celle de plusieurs générations : le LEGO. Cet artiste par son approche originale a connu une ascension rapide ces deux dernières années et rencontre un intérêt grandissant tant du grand public que dans le milieu des arts visuels. Aujourd'hui, pour Dijon vu par, M'BRICK nous propose de "LEGOtiser" Dijon. C'est à dire de créer ses œuvres pixelisées à l'aide de briques et pièces de LEGO de 27 couleurs vives. M'Brick va empiler, assembler les LEGO de toutes tailles et de toutes les couleurs pour proposer des points de vues de notre ville en mettant en avant notre architecture.

Il proposera également des tableaux en 3D par pixellisation composées de milliers de pièces LEGO achevées avec plusieurs niveaux de lecture. L'œuvre pensée et créée par l'artiste ne se révélera qu'à travers un téléphone portable ou en recul physique.

L'exposition sera présentée à l'Hôtel de Ville, au Salon Apollon, du samedi 17 juin au dimanche 17 septembre 2023. Son accès sera gratuit.

Comme chaque année, la mise en œuvre de cette exposition nécessitera la conclusion d'un contrat d'aide à la création d'un montant de 10 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- 1 - **de retenir** la participation de Monsieur Aymeric Gillet à l'édition 2023 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- 2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat d'aide à la création, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- 3 - **de décider** l'accès gratuit du public à l'exposition ;
- 4 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN